

FORMATION	LOIS & RÈGLEMENTS / CES (FORMATION INITIALE)
OBJECTIFS	Répondre au Concordat de sécurité en matière de formation initiale obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> - Citer les conditions légales relatives à - Expliquer la définition de la proportionnalité - Citer les conditions permettant d'utiliser la légitime défense et l'état de nécessité
PUBLIC CIBLE	Agent de sécurité, titulaire d'une autorisation concordataire Suisse
PRÉREQUIS NIVEAU D'EXPÉRIENCE	Hommes ou femmes dès 18 ans révolus Bonne condition physique Titulaire d'une autorisation concordataire Suisse
PROGRAMME	Théorie et pratique sur : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des dispositions essentielles du Concordat sur les Entreprise de Sécurité du 18 octobre 1996 - Connaissance des dispositions essentielles du Code Pénal Suisse - Connaissance des dispositions essentielles du Code de Procédure Pénal
NOMBRE DE PARTICIPANTS	Minimum 2 personnes Maximum 8 personnes
PRIX	CHF 280 <i>Inclus support et matériel</i>
DURÉE	4 heures
DATE	Selon planning
HORAIRES	8h00-12h00
LIEU DE FORMATION	Résidence Étudiante du Grand Morillon Rue Michelle Nicod 8 1202 Genève Petit Saconnex
FORMATEUR	Formation Intérim Sécurité SARL
ATTESTATION	Attestation de participation à la formation Attestation de formation en cas de réussite de l'examen
RESPONSABLE DE LA FORMATION	Rodolphe DE ZORDI
CONTACT & INSCRIPTION	www.formationinterimsecurite.ch +41.76.634.17.92